

PROVISIONS D'ÉCUYER DU ROY A LYON  
POUR CLAUDE BOURGELAT

29 juillet 1740.

Charles de Lorraine, comte d'Armagnac et de Charny, vicomte de Joyeuse, Pair et grand Écuyer de France, Chevalier commandeur des ordres du Roy, Lieutenant général de ses armées, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la province de Picardie, Artois, Boulonnois et Pays reconquis, Grand Sénéchal héréditaire de Bourgogne et gouverneur des villes et citadelle de Montreuil-sur-Mer, à tous ceux qui ces présentes verront,  
Salut.

Sur le favorable raport qui nous a été fait de la personne du sieur Claude Bourgelat et de sa capacité tant au fait de la cavalerie que des autres exercices qui se montrent dans les Académies, étant encore bien et duement informé de ses bonnes vie et mœurs ainsy que de son affection au service du Roy et qu'il est de la Religion catholique, apostolique et romaine, à ces causes nous, en vertu des pouvoirs et autorités attachés à notre charge de grand Ecuyer de France, nous avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes audit sieur Claude Bourgelat l'état et charge d'Écuyer tenant l'Académie du Roy à Lyon, vacant tant par la démission pure et simple que le sieur Pierre Buden d'Éperville, dernier titulaire, en a faite entre nos mains que par le décès du sieur Claude Buden d'Éperville, qui en avait été pourvu en survivance dudit sieur Pierre Buden d'Éperville, son oncle, pour, par le dit sieur Bourgelat avoir, tenir et exercer ledit état et charge, en jouir et user aux honneurs, autorités, franchises, privilèges, exemptions, fruits, profits, revenus et émolumens accoutumés<sup>1</sup> tels et semblables

<sup>1</sup> Une fois nommé, Bourgelat reçut un traitement de 1,800 livres de la ville de Lyon, sur lesquelles il abandonna suivant l'usage 800 livres à son prédécesseur, Pierre Buden d'Éperville.